

MAIRIE de GRANIEU

38490

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 2022 - SEANCE N°2 - DU 25 FEVRIER

L'an deux mil VINGT DEUX, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

Présents : COQUET Raymond, HUGUET Chantal, BOUVIER-GARZON Patrick, DEYMÉ-MESLIN Janine, JALLUT Eric, LIMOUZIN Emmanuel, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, TACONNET Marie-Françoise, VOLLAND Sandrine, RULLET Serge, WILLINGER Tania.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : LEBRETON Michèle a donné pouvoir à Mme HUGUET Chantal - Mme GAIDO Véronique a donné pouvoir à Mme WILLINGER Tania.

Secrétaire de séance : HUGUET Chantal

Date de convocation : 18.02.2022

Nombre de Membres : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14



I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2022 :

Le compte-rendu ayant été envoyé à chaque conseiller, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante, s'il y a des remarques ou des modifications à apporter. Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 janvier 2022 tel que diffusé.

II) REGLE DE TRANSMISSION DES COMPTES RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES POUR POUVOIR FINALISER LE COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DANS DE MEILLEURS DÉLAIS.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller assistant à des réunions de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné de faire une synthèse et de l'envoyer à la secrétaire de mairie.

III – TE 38 : TERRITOIRE ENERGIE DE L'ISERE

DELIBERATION 2022-10 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – EXPERT ENTRE LA COMMUNE ET LE TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE - TE38

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » de TE38, la commune de GRANIEU souhaite confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine.

Monsieur le Maire propose un débat sur cette proposition.

L'adhésion de la commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).

Participation financière : 0,62€/habitant/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE CONTRE à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal estimant qu'il n'y a pas assez de bâtiments sur notre commune et pas assez de points d'éclairage public pour que l'adhésion soit rentabilisée.

DELIBERATION 2022-05 : TE38 : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, le Territoire Energies Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE de GRANIEU
Affaire n° 19-003-183 – Cheminement Piéton
TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 52 533 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 30 436 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **1 251 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **20 847 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **52 533 €**

Financements externes : **30 436 €**

Participation prévisionnelle : 22 097 €

(frais TE38+contribution aux investissements)

· **PREND ACTE** de sa participation aux frais du TE38 d'un montant de **1251 €**

· **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **20 847 €**.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération**. Le paiement se fera en 3 versements (acompte 30 %, acompte de 50 % puis solde)

IV) DELIBERATION 2022-06 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2022

Le budget Primitif 2022 de la commune de Granieu, n'a pas pu être adopté avant le 1er janvier 2022, aussi, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite d'un quart de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art. 37 (VD) précise que le Maire peut être autorisé à mandater certains crédits d'investissements.

A compter du 1er janvier 2022, et ce jusqu'au vote du budget primitif de l'année 2022, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de pouvoir régler des investissements indispensables à la collectivité, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2022 à hauteur des montants indiqués ci-dessous qui représentent moins du quart (25 %) des crédits ouverts en investissement au titre du budget principal 2021 de la commune et notamment sur les comptes suivants.

Comptes d'investissement	Montant inscrit au BP 2021	Ouverture de crédit à ouvrir pour 2022	% du BP 2021
2031	9030.00 €	300.00 €	3.32

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la proposition d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement au prorata des pourcentages indiqués ci-dessus pour les comptes 2031 du budget primitif 2022 pour pouvoir payer une facture en attente.

Charge Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'ouverture de ces crédits d'investissement.2022

V) DELIBERATION 2022-07 : MODIFICATIONS DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS (délibération qui annule et remplace la n° 2022-02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; Considérant la nomination d'un nouveau second adjoint au Maire lors de la séance du 14.01.2022, il convient d'appliquer l'attribution d'une indemnité à M JALLUT Eric, désormais Second Adjoint au Maire, sur la base de la délibération 2020-05 prise suite à l'installation du Maire et des Adjointes après l'élection du Conseil Municipal de 2020.

Considérant l'arrêté municipal en date du 14.01.2022 portant délégation de fonctions pour M JALLUT Eric. Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le taux maximal pour les adjoints d'une commune de 500 à 999 habitants : 10.7 % sur la base de l'indice brut terminal mensuel 1027 soit 416.17 € brut.

Vu que notre commune compte plus de 500 habitants et qu'elle est amenée à se développer au vu des permis d'aménager en cours, on peut estimer à 600 le nombre d'habitants en fin de mandat, par conséquent, après calcul au prorata, le montant de l'indemnité des Adjointes au Maire proposé à 10.06 % sur la base de l'indice brut terminal mensuel soit 391.27 € brut mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité et avec effet immédiat, le versement d'une indemnité mensuelle pour les adjoints au Maire s'élevant à 10.06 % de l'indice brut terminal soit 391.27 € brut mensuel pour l'exercice de leurs fonctions d'Adjointes au Maire.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que la 1ère Adjointe Mme HUGUET Chantal, bénéficie d'une indemnité fixée selon les mêmes critères que l'indemnité de M JALLUT Eric, à savoir 10.06 % de l'indice brut terminal soit 391.27 € brut mensuel.

Le taux de l'indemnité du Maire est calculé à 28.46 % de l'indice brut terminal soit 1106.92 € brut mensuel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité, le versement d'une indemnité mensuelle correspondant à 391.27 € brut indexée sur l'indice brut terminal de la fonction publique, pour le nouvel Adjoint au Maire pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de transmettre cette décision à la Sous-Préfecture et à la Trésorerie

Annexe à la délibération 2022-08 du 25.02.2022
Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres
du Conseil Municipal de Granieu

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
MAIRE	COQUET Raymond	28,46%	/	1106.92 €
1 ^{er} Adjoint	HUGUET Chantal	10.06 %	/	391.27 €
2 ^e Adjoint	JALLUT Eric	10.06 %	/	391.27 €

VI) REMPLACEMENT DE M GIRERD-CHANET DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire reprend les différentes commissions communales, les élus intéressés peuvent postuler au remplacement sur les commissions suivantes :

- Commission Travaux d'entretien, gestion employé communal = pas de remplacement
- Commission Finances = Mr Eric JALLUT
- Commission Sécurité des Biens = pas de remplacement
- Commission Affaires Scolaires (SIES) = Mme Chantal HUGUET
- Commission Urbanisme et PLUI = Mme Tania WILLINGER
- Commission Appel d'offres = Mr Patrick BOUVIER GARZON
- Commission TE 38 = Mr Eric JALLUT

Le remplacement des membres proposés sont votés à l'unanimité.

• **DELIBERATION 2022-08 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

La demande de démission de M GIRERD-CHANET, 2e adjoint a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Isère fin décembre 2021. Vu l'élection de M JALLUT Eric nouveau 2e Adjoint au Maire, en date du 14.01.2022, il est nécessaire de modifier les membres faisant partie des commissions communales. Pour mémoire, ces commissions ont pour but de préparer et élaborer les projets communaux pour pouvoir les présenter au Conseil Municipal avec le maximum d'informations.

Il est proposé de modifier les membres des commissions communales comme stipulé plus haut, seuls les nouveaux membres des commissions sont mentionnés en remplacement des anciens membres. Certaines commissions fonctionneront avec un nombre de membres réduit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des membres pour les différentes commissions communales.

• **DELIBERATION 2022-09 : MODIFICATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire fait le point sur les commissions intercommunales : il y a lieu de modifier également les membres représentant la commune aux commissions intercommunales à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Mme Chantal HUGUET rapporte à l'ensemble du conseil municipal le choix de Mme Michèle LEBRETON de se faire remplacer pour des raisons professionnelles à la Commission petite enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Communauté de Communes "Les Vals Du Dauphiné".

- Commission Agriculture = Mr Eric JALLUT
- Commission Développement Durable : Mr Jean-Jacques PICARD
- Commission Petite Enfance Jeunesse Citoyenneté : Mme DEYMÉ-MESLIN Janine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des membres pour les différentes commissions intercommunales.

VII) RAPPORT DE LA RÉUNION DU 25/01/22 DES 2 COMMISSIONS COMMUNALES RÉUNIES : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – COMMERCE ET COMMUNICATION

Mme Chantal HUGUET rapporte à l'ensemble du Conseil Municipal les différents sujets évoqués lors de la réunion du 25/01/22

Correspondant pour le Dauphiné libéré :

- Monsieur Michel MESLIN s'est proposé pour être le correspondant du DAUPHINE LIBERE. Un premier contact avec la correspondante du DAUPHINE LIBERE mais celle-ci est absente pour des raisons médicales. Nous devons attendre la validation par le DAUPHINE LIBERE.

Mutuelle communale :

- un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants afin de se faire recenser auprès du secrétariat de la maire.

Assurance communale

- Monsieur le Maire explique qu'une étude de mutualisation avec Aoste avait été envisagée mais que ce n'était pas intéressant pour Granieu. Suite aux différents échanges, il est décidé de contacter GROUPAMA et de faire revoir l'ensemble de nos contrats d'assurances.

Salle des fêtes : achat matériel, nettoyage, gestion de la location

- La gestion de la location de la Salle des Fêtes sera prise en charge par Mme Marie-Françoise TACONNET avec 2 suppléants : Mrs Jean-Jacques PICARD et Serge RULLET.
- Quelques modifications seront apportées au contrat de location. Une convention de disposition sera établie avec les différentes associations qui empruntent la salle des fêtes pour leurs activités.
- Un nettoyage du sol et des éléments de la cuisine sera effectué par une société de nettoyage 2 x an pour un montant de 210€ TTC.
- Remplacement des assiettes, des couverts et des verres.

Fresques décoratives

- Projet de recouvrir certains murs par des fresques : mur au-dessus du City Park, mur de l'enceinte du cimetière. Une rencontre a été organisée avec une artiste peintre.
- Un premier projet a été estimé à 22 000 €.
- Après échanges entre élus : revoir avec l'artiste peintre les fresques, contacter la Communauté de Communes, et d'autres associations.

Table d'orientation

- Monsieur Serge RULLET a reçu un devis complet de la société PIC BOIS : 21 280 € comprenant la table d'orientation le pied, la plateforme où elle sera installée.
- Il restera le devis des barrières du chemin d'accès, les barrières de protection autour de la table d'orientation et l'achat du terrain.

Nettoyage de printemps

- La date choisie est le **SAMEDI 26 mars à 9h00** Place de la Mairie

Devenir du bar Restaurant

- Un RDV avec les élus sera prévu au Bar Restaurant pour visite des locaux.
- Plusieurs sujets à évoquer : terrasse côté parking, lumière extérieure, recherche d'un gérant, publicité, contacter SOS Villages, 1000 cafés.....

Comice Agricole

- La commission s'est positionnée sur un CONCOURS DE LABOUR sur une journée : le dimanche, avec différentes animations.
- Après échanges entre élus : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise en valeur d'un lavoir

- La commission n'a pas retenu ce projet car ce lavoir se trouve sur un terrain privé et il y a peu de passage.

Repas de nos aînés pour cette année 2022

- Après échanges entre élus, le repas sera organisé, il restera à déterminer le lieu et sous quelle forme.

VIII) RAPPORT DE LA RÉUNION DU 15/02/22 DE LA COMMISSION TRAVAUX :

Monsieur Eric JALLUT rapporte à l'ensemble du Conseil Municipal les différents sujets évoqués lors de la réunion du 15/02/22

Allées du Cimetière

- Faciliter le déplacement des personnes dans les allées : étude de différentes solutions : dalles en nid d'abeille, etc. Ne pas mettre d'enrobé ou de béton

Salle de Bas

- Faire un réagréage du couloir
- Habiller de frisettes les côtés du couloir
- Enlever le poêle à fuel
- Rénover les peintures murales, enlever le poster==> proposition de le remplacer par une grille d'expo.
- Rhabiller le sol
- Montant du devis de 4850€

Façade des bâtiments communaux

- Rafraichir la façade de l'école et celle du bar
- Déblaiement, nettoyage et réfection appartement du BAR dès que le tribunal aura rendu sa décision.

Bouche incendie

- Répertoire et identifier avec numéros les bouches d'incendie.
- Mr Emmanuel LIMOUZIN contactera le syndicat des eaux pour la procédure.

Recensement des carrefours dangereux

- Mr Jean-Jacques VIAL de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné sera contacté pour aménager au niveau signalétique et rédiger les arrêtés pour les carrefours dangereux.
- Les secteurs ont été répertoriés : au croisement de la descente des marais ; ferme GONTARD ; Ferme GIBOULET, Route de la cochère avec la route du Bois

Divers :

- Débroussaillage par l'entreprise GONIN des berges du ruisseau pour que l'entreprise BOUVIER-GARZON puisse curer le fossé
- Nettoyage du ruisseau après la buse en face de l'entreprise DUMONT
- Le nettoyage (enlever les feuilles et couper les ronces) de la Route des Touvières sera fait par l'employé communal en face de Mr HUGUET Jean.

IX) COMMISSION CISPD :

Madame MESLIN Janine nous fait part des informations recueillies auprès du C.I.S.P.D :

Compte-rendu de la Commission sur les violences intrafamiliales

Lieu de la rencontre : TORCHEFELON le 10-02-2022.

La commission du CISPD travaille sur les actions de prévention envers les victimes soumises à des violences (d'ordre physiques ou verbales en milieu intrafamilial ou scolaire)

Ses partenaires :

MPF :(Maison de protection des familles à L'ISLE d'ABEAU) Son rôle est de cibler des actions de prévention et d'organiser des rencontres de sensibilisation auprès du public.

5 critères d'intervention :

Ecouter - Prévenir – Protéger – Coordonner

ISG : Intervenante sociale en gendarmerie sur les communes de PONT DE BEAUVOISIN et de LA TOUR DU PIN. (Présente 2 matinées par semaine)

Un cahier de liaison permet de suivre l'évolution des différentes interventions.

L'ISG : collabore également avec les A/S de secteur et l'association ISIS (Asso d'aide aux victimes)

Formation envisagée : Comment sensibiliser les personnes sur le recueil de la parole et comment faire le relais des confidences ou informations.

Mise en place d'interventions ponctuelles par le MPF

Collèges et milieux scolaires.

Sensibilisation aux jeux dangereux et harcèlement en milieu scolaire. (Les réseaux sociaux ont permis une forte recrudescence de la violence dans ce milieu.

**X) PRÉSENCE POUR LES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES : 10 ET 24 AVRIL 2022 –
ELECTIONS LÉGISLATIVES : 12 ET 19 JUIN 2022**

Mme HUGUET Chantal propose de faire un calendrier sur lequel les élus pourront s'inscrire.

XI) QUESTIONS DIVERSES

Mme Chantal HUGUET lit le courrier reçu du Comité d'organisation du Tour Nord Isère : dans le cadre de l'**Alpes Isère Tour 2022**, course cycliste internationale de classe 2.2, qui aura lieu du 25 au 29 mai, un passage est prévu dans notre commune le **jeudi 26/05/22 entre 14h et 14h30**. Le Comité d'organisation nous sollicite afin d'obtenir notre autorisation de passage sur le territoire de notre commune.

Suite à la question d'élus, Mme Chantal HUGUET précise que c'est le comité d'organisation qui mettra en place des signaleurs aux carrefours principaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Séance levée à 23H30

**ANNEE 2022 - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2 DU 25 FEVRIER
FEUILLE D'EMARGEMENT**

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE :

2022-05 : TE38 TRAVAUX SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - PARTICIPATION

2022-06 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

**2022-07 : MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS POUR LE MAIRE ET LES
ADJONTS (annule et remplace la délibération 2022.02)**

2022-08 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

2022-09 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

2022-10 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – EXPERT ENTRE COMMUNE ET TE38

COQUET Raymond, Maire	LIMOUZIN Emmanuel
HUGUET Chantal, 1ère adjointe au Maire	MAGNIN Karine
JALLUT Eric – 2 ^e adjoint au Maire	PICARD Jean-Jacques
BOUVIER-GARZON Patrick	RULLET Serge
DEYMÉ-MESLIN Janine	TACONNET Marie-Françoise
GAIDO Véronique - ABSENTE A donné pouvoir à Tania WILLINGER	VOLLAND Sandrine
LEBRETON Michèle - ABSENTE A donné pouvoir à Chantal HUGUET	WILLINGER Tania